

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 25 mars 2024 à 18 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du greffier-trésorier du 22 mars 20243 remis à tous les conseillers, ce même jour

Est absent : Michel Champigny

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

2024-094 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 25 mars 2024. Il est 20 h 19.

ADOPTÉ

2024-095 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2024-096 DÉPÔT DE PROJET POUR LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET II LOCAL

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé un projet pour la construction d'un bâtiment de service au Parc des Deux Rivières en 2022;

CONSIDÉRANT que les coûts réels de construction sont nettement supérieurs aux coûts présentés en 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est trop tard pour la Ville d'entreprendre les démarches pour déposer un règlement d'emprunt pour combler les coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de East Angus dispose d'un montant total de 192 187.15 \$ réservé par la MRC du Haut-Saint-François dans le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local pour des projets de développement,

CONSIDÉRANT QUE dans son plan stratégique de développement 2020-2025, la Ville de East Angus a pour orientation l'optimisation de la qualité et de la diversité du cadre de vie dans une perspective de développement durable, dont l'objectif, est de poursuivre l'optimisation de la qualité et de la diversité du cadre de vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement d'un abri permanent sur la patinoire du Parc Nicol vise à contribuer à poursuivre l'optimisation de la qualité et de la diversité du cadre de vie en se dotant d'infrastructure durable pour améliorer la qualité de vie des citoyens et des visiteurs ;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

IL EST RÉSOLU

QUE la Ville de East Angus dépose le projet d'aménagement d'un abri sur la patinoire du Parc Nicol au coût total de 322 000 \$;

QUE la municipalité s'engage à investir 40.31 % du coût total et souhaite financer 59.68 % avec le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 local réservé pour elle à la MRC.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer le protocole d'entente. **ADOPTÉ**

**2024-097 AUTORISATION APPEL D'OFFRES – ABRI PERMANENT
PATINOIRE DU PARC NICOL**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le directeur des loisirs, Etienne Bouchard ainsi que greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un abri sur la patinoire du Parc Nicol. **ADOPTÉ**

2024-098 AUTORISATION UTILISATION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé verbalement au greffier-trésorier d'agir à titre de remplaçant du directeur général;

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier doit avoir accès aux documents du directeur général pour pouvoir piloter les différents dossiers;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise le greffier-trésorier à utiliser les documents et accès du directeur général jusqu'à son retour ou le remplacement de celui-ci. **ADOPTÉ**

2024-099 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 25. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom